

Notice du contrat d'engagements réciproques (CER)

► Pièces à présenter pour l'élaboration du contrat	
La personne ne travaille pas et n'est pas en formation	CV
La personne a un emploi salarié	Contrat de travail (à défaut le dernier bulletin de salaire) + CV
La personne est en formation ou va entrer en formation	Une attestation d'inscription ou d'entrée en stage
La personne a commencé une activité de travailleur indépendant	Un K bis ou récépissé d'inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce ou à l'URSSAF
La personne a commencé une activité en tant que micro-entrepreneur	Tout document attestant l'immatriculation du micro-entrepreneur. Selon le cas : K bis ou récépissé d'inscription auprès d'un centre de formalité des entreprises (CFE). Le micro-entrepreneur reçoit de l'INSEE un numéro SIRET qui atteste de son immatriculation.
► Votre contrat	
(1) Définitions	<p>1^{er} contrat : contrat initial faisant suite à une ouverture de droit. Un contrat demandé à la suite d'une radiation est considéré comme un 1^{er} contrat si la radiation date de plus d'un an ou si la radiation ne fait pas suite à une décision de la commission de l'équipe pluridisciplinaire (CEP). Exemples : ressources supérieures au plafond, changement de situation familiale ...</p> <p>Renouvellement : contrat établi à la suite d'un précédent contrat et si la personne n'est pas radiée. Le renouvellement peut intervenir avant la fin du contrat précédent pour modifier le projet (réorientation)</p> <p>Reprise de versement : contrat faisant suite à une suspension de l'allocation. Ce contrat sera présenté pour avis à l'équipe pluridisciplinaire</p> <p>Ré-ouverture : contrat faisant suite à une radiation de moins d'un an résultant d'une décision du président du conseil départemental (sur avis de l'équipe pluridisciplinaire). Ce contrat sera présenté pour avis à l'équipe pluridisciplinaire et au service départemental des droits RSA (SDD)</p>
(2) Droits et devoirs du bénéficiaire du RSA	<p>La nécessité d'établir un contrat d'engagements réciproques (CER) résulte de l'obligation faite au bénéficiaire du RSA d'accomplir des démarches d'insertion en fonction de ses ressources :</p> <p>« Art. L. 262-28. – Le bénéficiaire du revenu de solidarité active est tenu, lorsque, d'une part, les ressources du foyer sont inférieures au niveau du montant forfaitaire ... et, d'autre part, qu'il est sans emploi ou ne tire de l'exercice d'une activité professionnelle que des revenus inférieurs à une limite fixée par décret (500 € en juin 2009), de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. »</p>
► Profil professionnel	
(3) Emplois recherchés	Indiquer le nom d'un métier en étant le plus précis possible. N'indiquez pas « restauration » mais « cuisinier ou serveur ou plongeur ». Source : le CV de la personne ou à défaut ses déclarations..... N° ROME -Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois de Pôle emploi- est indiqué sur la carte de demandeur d'emploi
(4) Diplôme 1	Indiquer le diplôme obtenu le plus élevé. Exemple : BTS (source CV).
(5) Domaine du diplôme 1	Indiquer la spécialité du diplôme 1. Exemple : Action commerciale.
(6) Diplôme 2	Indiquer le second diplôme le plus élevé ou le diplôme en rapport avec le métier recherché si celui-ci est différent du diplôme le plus élevé.
(7) Autres qualifications	Indiquer toute autre formation. Exemples : PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1); BAFA ; ERP1 (agent de sécurité incendie) ; certifications informatiques, FIMO et FCOS (formations obligatoires pour les transports de marchandises), agrément d'assistante maternelle ...
► Activité actuelle	
(8) Intitulé du poste	Indiquer le nom d'un métier en étant le plus précis possible. N'indiquez pas restauration mais cuisinier ou serveur ou plongeur
► Projet d'insertion	
(9) Vos objectifs d'insertion	<p>Dans le tableau : cocher les objectifs d'insertion de la personne, indiquer les actions proposées (liste des référentiels d'action du Programme départemental d'insertion (PDI) au verso) ainsi que les opérateurs (à choisir entre PDI, DGA Solidarités départementales ou droit commun). Si l'action ne nécessite pas d'opérateur, indiquer « autonome ».</p> <p>Pour connaître l'offre d'insertion du PDI et les organismes conventionnés sur chaque territoire, consulter RSActus : http://rsactus34.herault.fr, rubrique « offre d'insertion ».</p>
(10) Pérenniser ou consolider un emploi salarié	Cet objectif concerne les personnes en emploi (ou qui vont le commencer) et qui ont besoin d'un accompagnement dans l'emploi pour s'y maintenir ou pour augmenter le temps de travail.
(11) Commencer ou poursuivre une formation	Concerne les personnes qui sont en formation ou qui ont été sélectionnées pour une formation qui va démarrer. Cet objectif peut concerner l'orientation vers un Lieu d'accès multimédia (LAM) pour un perfectionnement en informatique à visée professionnelle, mais dans ce cas il ne peut pas constituer l'unique contenu du CER.

(12) Elaborer un projet professionnel ou de formation	Concerne les personnes qui ont un besoin de formation à définir ou qui relèvent d'une action de mobilisation vers l'emploi (AME), ou d'un accompagnement global vers l'emploi (AGE). Cet objectif peut concerner des personnes orientées vers un appui objectif projet (AOP).
(13) Accéder aux savoirs de base	Peut aussi concerner une orientation vers le LAM pour une initiation à l'informatique
(14) Participer à une action d'utilité sociale	Sauf exception, cet objectif ne peut constituer l'unique contenu du CER. Peut permettre de valoriser un engagement dans un comité consultatif.
(15) Elaborer un projet	Concerne les personnes qui ont besoin d'être aidées à définir et à structurer un projet d'insertion social et professionnel orientées vers un appui objectif projet (AOP). Cet objectif peut concerner des personnes orientées vers un accompagnement psychosocial.
(16) Organisme	Indiquer pour chaque action le nom de l'opérateur, conventionné ou non par le conseil départemental (Pôle Emploi, médecin traitant...). Si l'action ne nécessite pas d'opérateur, indiquer «autonome».
(17) Durée proposée pour le contrat	La durée du contrat est proposée par le référent unique. Minimum 3 mois, 6 mois dans le cas général, 12 mois pour l'accompagnement global vers l'emploi (AGE). Pour les personnes en formation ou en emploi il est préférable de faire coïncider la fin du CER avec la fin de la formation ou du contrat de travail.

► Objectifs d'insertion	Référentiels des actions d'insertion du PDI	
Trouver un emploi	Accompagnement global vers l'emploi (AGE) Accompagnement professionnel artistes Action de mobilisation vers l'emploi (AME)	IAE – association intermédiaire IAE - chantier d'insertion IAE - entreprise de travail temporaire d'insertion IAE - entreprise d'insertion IAE - groupements d'employeurs pour l'insertion
Pérenniser ou consolider un emploi salarié Augmenter le temps de travail	Accompagnement global vers l'emploi (AGE) Accompagnement professionnel artistes Action de mobilisation vers l'emploi (AME)	
Créer une entreprise Pérenniser, développer une entreprise	Accompagnement agriculteurs en difficulté Accompagnement création d'association Couveuse Coopérative d'activité et d'emploi	Création activité et suivi post. Création activité et suivi post. secteur agricole
Commencer ou poursuivre une formation	Désigner l'intitulé de la formation et le nom de l'organisme Perfectionnement informatique (LAM – cf. n°11)	
Elaborer un projet professionnel ou de formation	Accompagnement global vers l'emploi (AGE) Action de mobilisation vers l'emploi (AME)	Accompagnement professionnel artistes Appui objectif projet (AOP)
Accéder aux savoirs de base	Appui objectif projet (AOP) Initiation à l'informatique (LAM)	
Améliorer la mobilité	Action mobilité	
Résoudre les difficultés liées au logement	Démarches administratives, budget et logement (CESF ou RU conventionné ou MDS*) Espace Logement Hérault - Accompagnement social lié au logement Espace Logement Hérault - Actions de rénovation Espace Logement Hérault - Ateliers recherche de logement Espace Logement Hérault - Logement temporaire Espace Logement Hérault - Médiation pour un logement décent	
Résoudre les difficultés liées à la situation financière	Accompagnement social (RU conventionné, association, MDS*) Accompagnement surendettement Démarches administratives, budget et logement (CESF ou RU conventionné ou MDS*)	
Améliorer la vie sociale ou familiale	Accompagnement social (RU conventionné, association, MDS*) Appui objectif projet (AOP) Lieux ressources Mesures éducatives (MDS*) Démarches administratives, budget et logement (CESF ou RU conventionné ou MDS*)	
Accomplir des démarches administratives	Accompagnement social (RU conventionné ou association) Appui objectif projet (AOP) Démarches administratives, budget et logement (CESF ou RU conventionné ou MDS*) Lieux ressources	
Accomplir des démarches liées à la santé	Suivi santé spécialisé (association) Accompagnement à la santé (infirmier conventionné, MDS*) Accompagnement psychosocial Point écoute qualifié	
Participer à une action d'utilité sociale	Engagement présentant un intérêt général dans des domaines variés tels que la santé, culture, solidarité, environnement..., engagement dans un comité consultatif RSA.	
Elaborer un projet	Appui objectif projet (AOP) Accompagnement psychosocial	